



DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023

SOMMAIRE

EQUILIBRE DE LA DM2 2023	3
TABLEAU DE SYNTHESE	4
EDUCATION - FORMATION	6
2.1 – EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	7
2.2 - APPRENTISSAGE	8
2.5 – FORMATION PROFESIONNELLE CONTINUE	9
2.6 – FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	11
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	13
3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	14
3.5 – COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	18
VIE SOCIALE	19
4.2 – CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	20
RESSOURCES	21
5.1 – MOYENS GENERAUX	22
5.2 - FINANCES	23
5.3 – RESSOURCES HUMAINES	26
LE VOTE PAR FONCTION	27
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP / AE	27
Les AP et AE créées et modifiées par fonction	30
Affectations votées dans le cadre de la DM2 2023	31
Modification des dates limites d’affectation pour les AP / AE	32
Modification des dates limites d’engagement pour les AP / AE	32
LES DISPOSITIONS DIVERSES	33
Remises gracieuses	33
Modifications des emplois	33
INFORMATION DE L’ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE	34
Clôtures des AP/AE	34
Caducité des AP/AE	34

EQUILIBRE DE LA DM2 2023

Le budget 2023 modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 852 265 382 €.

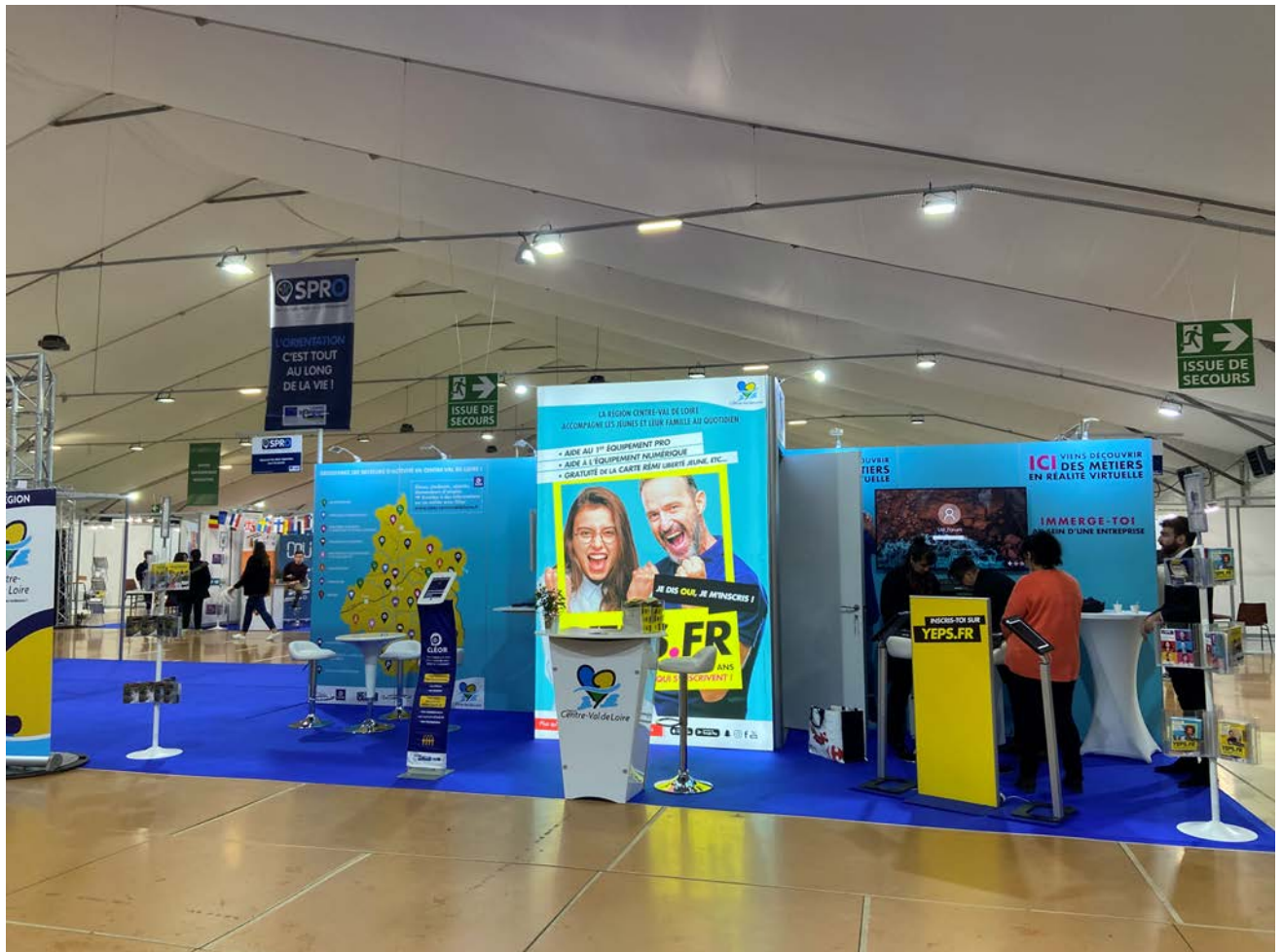
Par ailleurs, des ajustements sont proposés à hauteur de 97 195 000 € pour les autorisations d'engagement et 32 451 000 € pour les autorisations de programme.

TABLEAU DE SYNTHESE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
ECONOMIE	26 224 000			
<i>Fonds européens ECONOMIE</i>	730 000		730 000	
AGRICULTURE ET FORETS	8 192 086			
<i>Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS</i>	25 965 000		25 965 000	
TOURISME	5 772 998		420 000	
<i>Fonds européens TOURISME</i>	50 000		50 000	
RECHERCHE	8 895 000			
<i>Fonds européens RECHERCHE</i>	1 000 000		1 000 000	
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	76 829 084		28 165 000	
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	72 036 200	600 000	12 800 000	
APPRENTISSAGE	6 690 000		400 000	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 758 500			
ORIENTATION	3 380 000		150 000	
<i>Fonds européens ORIENTATION</i>	70 000		70 000	
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	160 080 000		96 800 000	
<i>Fonds européens FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</i>	6 000 000		6 000 000	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	58 000 000	3 400 000		
TOTAL EDUCATION - FORMATION	309 014 700	4 000 000	116 220 000	
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	5 330 000			
NUMERIQUE	4 038 000			
<i>Fonds européens NUMERIQUE</i>	1 100 000		1 100 000	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	9 698 000		2 820 000	
<i>Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE</i>	1 300 000		1 300 000	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	377 137 000	6 900 000	13 590 000	24 250 000
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 230 000	300 000	55 000	
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	399 833 000	7 200 000	18 865 000	24 250 000
CITOYENNETE ET EGALITE	1 177 716			
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	24 078 000		32 500	
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	5 340 000			
TOTAL VIE SOCIALE	30 595 716		32 500	
MOYENS GENERAUX	27 788 065		4 160 500	
FINANCES	71 607 982	3 200 000	1 070 904 300	1 700 000
RESSOURCES HUMAINES	164 883 935		1 775 000	
EUROPE	23 235 000		23 235 000	
TOTAL RESSOURCES	287 514 982	3 200 000	1 100 074 800	1 700 000
RESULTAT AFFECTE FONCTIONNEMENT			6 955 682	
FONCTIONNEMENT	1 103 787 482	14 400 000	1 270 312 982	25 950 000

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
ECONOMIE	54 984 000		24 600 000	
<i>Fonds européens ECONOMIE</i>	<i>1 000 000</i>		<i>1 000 000</i>	
AGRICULTURE ET FORETS	9 000 000			
<i>Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS</i>	<i>56 984 000</i>		<i>56 984 000</i>	
TOURISME	4 350 000		500 000	
<i>Fonds européens TOURISME</i>	<i>1 100 000</i>		<i>1 100 000</i>	
RECHERCHE	15 800 000			
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	143 218 000		84 184 000	
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	120 000 000		13 980 000	
APPRENTISSAGE	14 482 400			
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9 840 000			
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 121 000			
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	7 700 000		300 000	
TOTAL EDUCATION - FORMATION	155 143 400		14 280 000	
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	66 999 100			
<i>Fonds européens EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE</i>	<i>800 000</i>		<i>800 000</i>	
NUMERIQUE	1 500 000		2 800 000	
<i>Fonds européens NUMERIQUE</i>	<i>4 500 000</i>		<i>4 500 000</i>	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	7 603 000			
<i>Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE</i>	<i>1 700 000</i>		<i>1 700 000</i>	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	130 161 000		38 682 000	
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	150 000			
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	213 413 100		48 482 000	
CITOYENNETE ET EGALITE	457 900			
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	6 782 000		60 000	
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	4 037 000		50 000	
TOTAL VIE SOCIALE	11 276 900		110 000	
MOYENS GENERAUX	30 245 500		2 250 000	
FINANCES	115 856 000		353 321 400	-11 550 000
EUROPE	64 325 000		64 325 000	
TOTAL RESSOURCES	210 426 500		419 896 400	-11 550 000
INVESTISSEMENT	733 477 900		566 952 400	-11 550 000

EDUCATION - FORMATION



2.1 – EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	72 036 200,00	600 000,00	12 800 000,00	0,00
Investissement	120 000 000,00	0,00	13 980 000,00	0,00

2.1.02 - ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	21023751	31/12/2023	ACTIONS EDUCATIVES	1 690 000,00	60 000,00

L'AE 2023-21023751 Actions Educatives ne permet pas d'engager l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 100% Mobilité Européenne et Internationale pour l'année scolaire 2023-2024. Afin de permettre à un maximum de jeunes de bénéficier de ces échanges, il est donc proposé d'abonder de 60 K€ cette AE et de l'affecter pour le financement des projets de mobilité.

2.1.07 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	5 040 000,00	600 000,00	2 000 000,00	0,00
Investissement	19 386 000,00	0,00	6 060 000,00	0,00

0,6 M€ sont sollicités pour honorer les engagements pris dans le cadre des contrats de performance énergétique (CPE et COEPI). Ces derniers ont connu des hausses liées à l'inflation pour la partie exploitation et maintenance des installations ainsi que l'achat de bois et de fuel, également pris en charge dans ces contrats. A ce surcoût s'ajoute un rattrapage des dépenses sur l'exploitation maintenance de 2 mois non facturées en 2022 (de l'ordre de 0,255 M€). Ce besoin, d'un montant total de 0,886 M€ est partiellement compensé par un décalage de facturation prévisible sur le volet sinistre grêle en raison du retard pris sur la réalisation de quelques travaux (- 0,27 M€).

2.2 - APPRENTISSAGE

2.2.03 - FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	22033593	31/12/2023	ERASMUS APPRENTISSAGE	900 000,00	100 000,00

Il est proposé d'abonder de 0,1 M€ l'AE 2023-22033593 Erasmus Apprentissage afin de financer l'ensemble des projets déposés au titre des projets de mobilité des apprentis. Le montant total de cette AE est porté à 1 M€ et affecté en totalité à cet effet.

2.5 – FORMATION PROFESIONNELLE CONTINUE

Comme chaque année, pour que les sessions de formation puissent débuter dès janvier n, la définition des besoins se fait à l'été n-1 pour une ouverture des autorisations d'engagement en Décision Modificative 2, un engagement des bons de commandes en novembre n-1 de manière à permettre à Pole emploi, aux missions locales, aux conseils départementaux (...) d'orienter les publics en amont des formations. Il est donc proposé, comme chaque année, d'ouvrir les autorisations d'engagement relatives au Programme régional de formation 2024 en décision modificative 2 en novembre 2023.

Néanmoins et plus globalement, l'année 2023 laisse peser de fortes incertitudes sur le budget de la formation professionnelle compte tenu de l'absence de visibilité sur les suites du PACTE d'investissement dans les compétences. En effet, si l'Etat laisse entendre de nouvelles contractualisations à compter de 2024, à l'heure où nous élaborons cette décision modificative 2 et concomitamment le Budget Primitif 2024, nous ne disposons d'aucune certitude sur les volumes budgétaires, les périmètres de ces contractualisations à venir ou les échéances de négociations.

2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	0573	31/12/2024	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOI		62 000 000,00
AE	2023	0574	31/12/2024	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE		4 750 000,00
AE	2023	2621	31/12/2024	PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L EMPLOI		2 000 000,00
AE	2023	2831	31/12/2024	FLERAMALPHA		10 000 000,00
AE	2023	2838	31/12/2024	PACTE - AXE 2 - 26 -OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ		1 550 000,00

Afin d'acheter les formations du Programme Régional de Formation 2024, il est proposé d'ouvrir et d'affecter en totalité les autorisations d'engagement suivantes :

- L'autorisation d'engagement financements des parcours des demandeurs d'emploi pour 62 M€
- L'Autorisation d'engagement financement des actions savoirs de base pour 4,75 M€
- L'autorisation d'engagement visa plus parcours vers l'emploi pour 2 M€
- L'autorisation d'engagement fleranalphabet pour 10 M€
- L'autorisation d'engagement offre de formation PSMJ pour 1,55 M€

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2020	2825	31/12/2023	PACTE AXE 1 - 7 - NOUVEAUX MODES VAE 2020	625 000,00	100 000,00
AE	2022	0573	31/12/2023	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOI	72 000 000,00	1 000 000,00

Concernant les formations qualifiantes Parcours Métier 2023, il convient d'abonder l'autorisation d'engagement financements des parcours des demandeurs d'emploi d'un

montant de 1 M€ et de les affecter pour intégrer des achats complémentaires de fin d'année 2023 en lien avec des opérations DEFI et des achats réactifs.

Par ailleurs, l'appel à initiative sur de nouveaux modes de VAE lancé dans le cadre du PACTE 2019-2023 rencontre un vif succès et il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement Pacte Axe 1-7 Nouveaux modes VAE d'un montant de 100 000 € et de l'affecter en totalité.

2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	1757	31/12/2023	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 100 000,00	100 000,00

Il est proposé d'abonder de 100 000 € et d'affecter en totalité l'autorisation d'engagement Lutte contre les freins à la formation afin d'intégrer un projet de mobilité solidaire.

2.5.05 - REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2020	0745	31/12/2025	GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2021 2025	2 600 000,00	200 000,00
AE	2023	0925	31/12/2023	REMUNERATIONS	45 000 000,00	11 000 000,00

Compte tenu de l'augmentation du nombre de places rémunérées en 2023 et de l'augmentation réglementaire du point d'indice de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, il convient d'abonder et d'affecter la totalité de cet abondement pour l'autorisation d'engagement Rémunérations d'un montant de 11 M€.

Il est également proposé d'augmenter l'autorisation d'engagement Gestion rémunération des bénéficiaires 2021-2025 de 200 K€ et de l'affecter en totalité pour intégrer l'augmentation des coûts de prestations de DOCAPOSTE liés à l'augmentation du nombre de dossiers de rémunération sur la période 2021-2025 et l'augmentation des coûts de prestation.

2.6 – FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	58 000 000,00	3 400 000,00	0,00	0,00
Investissement	7 700 000,00	0,00	300 000,00	0,00

2.6.02 - ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS

- Les autorisations d'engagement

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	26023403	31/12/2023	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS FORMATIONS SANITAIRES SOCIALE	45 600 000,00	2 400 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter en totalité l'AE 2023-26023403 Financement des établissements de formations sanitaires et sociales de 2,4 M€ afin de prendre en compte les impacts financiers des décisions nationales ou régionales sur le budget de fonctionnement des instituts, ce qui porte le montant total de cette AE à 48 M€. Les dépenses supplémentaires à couvrir concernent principalement :

- les mesures de revalorisation du point d'indice ainsi que les revalorisations salariales issues des mesures SEGUR élargies au privé non lucratif (Croix rouge compétences, en Centre-Val de Loire) ;
- les moyens RH supplémentaires attribués aux instituts de formation pour accompagner la hausse des effectifs d'apprenants infirmiers et aides-soignants ainsi que l'ouverture de nouvelles formations (éducateur spécialisé et ergothérapeute à Bourges) à la rentrée 2023 afin de répondre aux besoins de professionnels de santé identifiés en région ;
- l'impact de la hausse du coût de l'énergie.
- le remboursement à l'Etat des sommes trop perçues au titre de la convention SEGUR 2020-2022 pour le soutien à la création de places supplémentaires.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	46 710 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 2,2 M€ pour assurer la prise en compte des mesures impactant le fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale identifiées ci-dessus.

2.6.03 - VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENTIS

- Les autorisations d'engagement

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	26033010	31/12/2023	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	11 400 000,00	1 700 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter en totalité l'AE 2023-26033010 Bourses sanitaires et sociales de 1,7 M€ visant à couvrir la 1ère étape de la réforme engagée par l'Etat en ce domaine, traduite en 2023 par une revalorisation du montant de chaque échelon (+37€/mois) ainsi qu'un abaissement des seuils d'éligibilité. Le montant de cette AE est porté à 13,1 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	11 290 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 1,2 M€ pour prendre en compte la revalorisation des bourses attribuées aux apprenants des formations sanitaires et sociales.

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES



3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	377 137 000,00	6 900 000,00	13 590 000,00	24 250 000,00
Investissement	130 161 000,00	0,00	38 682 000,00	0,00

3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

- Les crédits de paiement

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	216 600 000,00	5 700 000,00	0,00	24 250 000,00
Investissement	7 200 000,00	0,00	0,00	0,00

En dépenses de fonctionnement, une augmentation des crédits 2023 de 5,7 M€ est sollicitée.

En effet, à la suite du refus par la Région du devis 2023 présenté par SNCF Voyageurs, le montant annuel des acomptes 2023 a été fixé initialement à 213,7 M€, en s'appuyant sur une clause conventionnelle de gestion du différend, prévoyant d'actualiser le montant annuel des acomptes de l'année précédente, sans conduire la Région à une approbation même partielle du contenu du devis. En DM1, les crédits ont été réévalués à 216,6 M€, en lien avec l'approbation de l'avenant 2 à la convention, prévoyant notamment la mise en œuvre de la gratuité pour les jeunes le week-end.

A la suite des négociations avec SNCF Voyageurs sur le devis 2023, la Région prévoit d'augmenter le montant annuel des acomptes 2023 versés à SNCF Voyageurs, qui sera formalisé par avenant en fin d'année 2023. L'augmentation proposée intègre notamment une indexation prévisionnelle ajustée des contributions 2023, tenant compte des décisions salariales, de l'inflation générale, et de l'évolution des charges d'énergie. Sur ce dernier point, le futur avenant prévoit une modification des conditions contractuelles d'indexation, conduisant la Région à ne payer à SNCF Voyageurs que les charges réellement constatées. Cette augmentation tient également compte de la dynamique des recettes constatées à date, et des charges érudées constatées début 2023 du fait des mouvements sociaux.

En recettes de fonctionnement, l'approbation du décompte 2022 de la convention d'exploitation SNCF Voyageurs 2022-2031, prévue en CPR de novembre, devrait conduire à un reversement de trop-perçu par la SNCF. Il est proposé d'inscrire cette recette de fonctionnement d'un montant de 4,25 M€, majoritairement liée aux modifications contractuelles d'imputation des charges énergétiques (cf. supra) et tenant compte de recettes 2022 supérieures à l'objectif contractuel.

Enfin, une provision pour risque de 20 M€ avait été constituée en 2022, en vue de couvrir le désaccord portant sur le calcul de l'indexation de la part « énergie » 2022 de la convention. Les négociations conduites avec la SNCF aboutissent à un reversement de la SCNF au titre de 2022. Il conviendra donc de reprendre cette provision à l'adoption du décompte. Cette reprise de provision se traduira par une recette de fonctionnement 2023 de 20 M€.

3.4.02 - RENOUELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Modifications – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2021	2879	31/12/2026	RENOVATION MI-VIE TER 2N NG	57 155 180,00	4 350 000,00
AP	2022	2889	31/12/2023	RENOVATION MI-VIE AGC	81 500 000,00	12 500 000,00

Deux opérations de rénovation mi-vie des matériels roulants ferroviaires voient leur montant total révisé, afin d'intégrer l'indexation réellement constatée jusqu'en 2022, une prévision d'indexation ajustée jusqu'au terme des contrats (période de hausse forte des indices), ainsi que des modifications mineures de programme.

L'AP 2021-2879 est ainsi majorée de 4,35 M€.

L'AP 2022-2889 est majorée d'un montant de 12,5 M€.

Il est proposé d'affecter la totalité des crédits complémentaires.

3.4.03 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2023	34031026	31/12/2023	CPER 2023-2027 TOURS - CHINON APO REA PHASE 3		14 400 000,00

Afin de lancer, avant la fin d'année, l'étude d'avant-projet sur la phase 3 de régénération de la ligne Tours-Chinon, il est proposé de créer une autorisation de programme pour un montant de 14,4 M€. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP.

Modifications – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2015	15304	31/12/2023	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	3 143 579,02	70 000,00
AP	2021	2870	31/12/2023	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	7 539 000,00	425 000,00

Dans le cadre des conventions de financement d'adaptation des voies de service pour le remisage des trains régionaux, SNCF Réseau a justifié un surcoût des opérations réalisées sur les sites de Tours et d'Orléans. La Région accepte de couvrir ce besoin à hauteur de 70%. Il convient en conséquence d'abonder de 0,425 M€ l'AP 2021-2870. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

L'annulation de l'opération de travaux Orléans-Châteauneuf avait conduit au désengagement des financements européens. Pour couvrir l'ensemble des charges constatées, la participation de la Région doit être abondée d'une partie de ce désengagement, à hauteur de 70 k€. Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

3.4.04 - PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS

- Les autorisations d'engagement

Modifications – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM1	Ajustement DM1 2023
AE	2019	2243	31/12/2023	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	2 820 000,00	150 000,00

Il est proposé un abondement de l'AE 2019-2243 de 0,150 M€ afin de couvrir les besoins de crédits pour l'année 2023 (cf. infra). Il est proposé d'abonder l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	3 258 000,00	300 000,00	57 000,00	0,00
Investissement	645 000,00	0,00	0,00	0,00

En dépenses de fonctionnement, les besoins à couvrir sur l'année 2023 nécessitent une majoration des crédits de paiement de 0,120 M€ pour les frais de billettique scolaire. Il s'agit notamment d'amorcer le renouvellement du parc des smartphones déployés depuis 2018. Par ailleurs, une augmentation conséquente du nombre d'appels au Centre de Relations Rémi (+26% constaté sur les 6 premiers mois de 2023) nécessite une majoration des crédits de paiement de 0,180 M€ pour couvrir les besoins de l'année 2023.

3.4.05 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

- Les crédits de paiement

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	140 248 803,00	900 000,00	6 148 000,00	0,00
Investissement	7 989 000,00	0,00	100 000,00	0,00

En dépenses de fonctionnement, le règlement d'un litige nécessite un abondement non récurrent des crédits de paiement 2023 de 0,9 M€, affecté au financement des conventions AOM.

3.4.06 - AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI

- Les autorisations de programme

Modifications – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2017	1480	31/12/2023	AMENAGEMENT BV GARE DE CHATEAUDUN	1 600 000,00	250 000,00

Dans le cadre du projet global de pôle d'échange et à la suite des études préliminaires réalisées pour la rénovation du bâtiment voyageurs de la gare de Châteaudun, il est proposé d'abonder l'AP 2017-1480 de 0,25 M€ et d'augmenter l'affectation en conséquence.

3.4.08 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Création – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2023	34081002	31/12/2023	CAPILLAIRES FRET TOURY-JANVILLE		150 000,00

A la suite des économies réalisées sur la ligne capillaire Fret Toury-Janville (délibération CPR n°19.10.29.05 du 15 novembre 2019), il est proposé de flécher les crédits non utilisés sur des travaux complémentaires pour des sections non incluses dans la programmation initiale. Aussi, il est proposé l'ouverture d'une AP pour un montant de 0,15 M€ et d'affecter en totalité ces crédits.

Modification – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2018	2228	31/12/2023	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES	281 116,00	6 000,00

Afin de solder l'opération de régénération de la ligne capillaire Fret Port-de-Piles légèrement en surcoût, l'AP 2018-2228 est abondée de 6 000 € ainsi que l'affectation.

3.5 – COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	1 230 000,00	300 000,00	55 000,00	0,00
Investissement	150 000,00	0,00	0,00	0,00

3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

- Les autorisations d'engagement

Modification – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	35013005	31/12/2023	VIE	80 000,00	45 000,00

En 2023, le départ d'une VIE au 30/09/2023 et le recrutement de son/sa remplaçant.e dans la foulée nécessite d'abonder l'AE, et l'affectation, afin de permettre l'engagement des crédits liés au nouveau recrutement.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	842 000,00	300 000,00	0,00	0,00
Investissement	120 000,00	0,00	0,00	0,00

Au vu des derniers évènements qui ont eu lieu au Maroc (séisme) et en Lybie (tempête entraînant de fortes crues), le Conseil régional a proposé de voter des aides humanitaires d'urgence pour un montant de 0,3 M€, afin de manifester sa solidarité avec les peuples touchés.

Au vu des engagements réalisés et de la prévision de consommation sur le budget coopération, un abondement de crédits d'un montant de 0,3 M€ est demandé.

VIE SOCIALE



4.2 – CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

4.2.02 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	42023392	31/12/2023	PARCOURS EAC	203 500,00	20 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter de 20 000 € l'AE 2023-42023392 *Parcours EAC* afin de répondre favorablement à une demande de soutien complémentaire de la Fabrique Opéra.

- Les autorisations de programme

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2021	0006	31/12/2023	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL INV	480 000,00	100 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter de 100 000€ l'AP 2021-0006 Opérations de développement local pour permettre le soutien à trois créations artistiques participant au rayonnement régional :

- l'acquisition par la Région d'une œuvre d'art dans le cadre de la Coupe de Monde de rugby,
- l'enrichissement des collections du musée des Beaux-Arts d'Orléans dans la poursuite de l'opération ARTCHIEPEL avec le Centre Pompidou,
- l'installation d'une œuvre monumentale valorisant le patrimoine local sur une aire d'autoroute proche de Sainte-Maure-de-Touraine.

4.2.06 - SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES

- Les autorisations d'engagement

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	42063380	31/12/2023	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	96 900,00	20 000,00

Il est proposé d'abonder et d'affecter de 20 000 € l'AE 2023-42063380 relative aux *Réseaux et cinéma indépendants* afin de consolider le déploiement du réseau des médiateurs dans les salles de cinéma, à raison d'un poste par département à horizon 2025. Cette mesure a pour ambition de favoriser le retour du jeune public dans les salles. Une recette similaire est attendue du centre national de la cinématographie (CNC).

RESSOURCES



5.1 – MOYENS GENERAUX

5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

- Les autorisations de programme

Modification – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2023	51071001	31/12/2023	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	400 000,00	200 000,00

Au cours de l'année, des désordres structurels ont été constatés dans certains bâtiments administratifs de la collectivité. L'affectation d'un abondement de 200 K€ de l'AP travaux permettra d'engager les mesures correctives. Elle permettra notamment de conduire une opération de reprise des bétons fibrés de la toiture de l'Hôtel de Région, bétons fibrés qui présentent aujourd'hui des fragilités entraînant des infiltrations.

5.2 - FINANCES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	71 607 981,88	3 200 000,00	1 070 904 300,00	1 700 000,00
Investissement	115 856 000,00	0,00	353 321 400,00	-11 550 000,00

5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	41 245 800,00	0,00	1 068 863 200,00	1 700 000,00
Investissement	5 000,00	0,00	49 891 400,00	0,00

- **« L'Accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons » (ancienne TICPE Grenelle)**

Le produit de cette accise devrait être inférieur de 1,8 M€, par rapport au montant voté lors du budget primitif, compte tenu d'une baisse de la consommation constatée sur les sept premiers mois de l'année de 2,9 %. Le montant anticipé serait de 27,2 M€.

- **TICPE – part modulation**

Cette fraction de TICPE est, depuis l'exercice 2020, calculée à partir de la consommation nationale de carburants, le produit étant ensuite réparti par région en fonction des consommations. Le produit estimé lors de l'élaboration du budget serait, compte tenu de la baisse de consommation mentionnée ci-dessus, surestimé de 0,4 M€ et est finalement anticipé à 29,8 M€.

- **Les dotations de fonctionnement**

La dotation de compensation des frais de gestion liée à la réforme de la CVAE instituée pour 2022 visant à compenser l'impact de la baisse des frais de gestion CVAE/CFE est reconduite exceptionnellement pour par la loi de finances pour 2023 à hauteur de 3,9 M€. Celle-ci n'a cependant toujours pas été notifiée mais il vous est proposé de l'inscrire à cette DM2.

5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	21 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00
Investissement	115 851 000,00	0,00	300 800 000,00	-11 550 000,00

Compte tenu de la hausse continue des taux d'intérêts enclenchée depuis le début de l'année 2022 et renforcée par les hausses régulières opérées sur l'année 2023 par la BCE sur les taux directeurs, il est nécessaire de réévaluer les crédits relatifs aux frais financiers d'un montant de 2 M€ notamment pour assurer la contrepassation des Intérêts courus non Echus (ICNE) 2023.

Par ailleurs, compte tenu des ajustements inscrits dans le cadre de la DM2, il est proposé une diminution de l'emprunt d'équilibre de – 11,550 M€, soit un emprunt total voté de 359,62 M€.

5.2.03 - ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	TOTAL CREDITS	DM2 2023	TOTAL CREDITS	DM2 2023
Fonctionnement	8 902 181,88	1 200 000,00	2 041 100,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	2 630 000,00	0,00

Dépréciation des éléments financiers

Au cours de leur vie, les différentes participations de la collectivité ont une valeur fluctuante. Lorsqu'une moins-value latente est constatée, une dépréciation de l'élément financier doit être constatée comptablement. Non pris en compte jusqu'ici, ce principe comptable, renforcé par l'adoption de la M57, va désormais être mis en œuvre et suivi annuellement.

Lors de la réalisation du test de dépréciation sur la base des comptes 2022 transmis par les organismes concernés, les moins-values latentes suivantes ont été constatées :

Participation	Type de participation	Document justificatif	Valeur brute de la participation	Valeur d'utilité estimée en 2023	Dépréciations exercices 2023
SEM Aéroport de Châteauroux - Déols	Prise de capital	Comptes 2022	1 126 000,00 €	807 083,27 €	-318 916,73 €
SEM Territoire Développement	Prise de capital	Comptes 2022	8 329 966,25 €	7 676 284,85 €	-653 681,40 €
SEM Energies Centre-Val de Loire	Prise de capital	Comptes 2022	1 210 000,00 €	706 171,71 €	-503 828,29 €
Imperial WHEELS	Prise de capital	Comptes 2022	2 000 000,00 €	91 182,44 €	-1 908 817,56 € Pour information
SOFIMAC Emergence innovation 2	FPCI	Reporting décembre 2022	1 230 000,00 €	1 199 895,00 €	-30 105,00 €
SIAGI - Fonds TPE	Fonds de garantie	Reporting décembre 2022	2 200 000,00 €	1 376 746,00 €	-823 254,00 €
Totaux					-4 238 602,98 €

Les tests de dépréciations réalisés ont démontré des moins-values à hauteur de 4 238 602,98 €. Cependant, la participation au sein de la société Impériales Wheels a été prise en décembre 2022 dans le cadre de l'aide apportée à EDS Holding pour la reprise de l'entreprise Avlance Wheels. Dans le cadre de cette prise de participation, une analyse financière du plan d'affaires a été réalisé par la société PWC à la demande de la Région (présentée avec la délibération APR n° 22.05.10). Ce plan d'affaire prévoit un retour à l'équilibre en 2025. Considérant que cette participation génère une moins-value de manière temporaire, il est proposé de ne pas constater cette dépréciation.

Le montant des dépréciations à constater s'élève donc à 2 329 785,43 €. Compte tenu des 1,2 M€ de crédits ouverts au BP, il est proposé d'inscrire 1,2 M€ supplémentaires.

5.3 – RESSOURCES HUMAINES

5.3.01 - PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE

En dépit des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat annoncées en juin dernier par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique (augmentation du point d'indice, revalorisation des bas salaires et modification des grilles indiciaires...), les crédits de paiement apparaissent suffisants pour l'exercice en cours compte tenu notamment du décalage dans le temps de certains recrutements.

Pour autant, il apparaît nécessaire d'effectuer un changement de répartition entre les crédits siège et lycée, modifiant la répartition entre les crédits inscrits au chapitre 930 (masse salariale siège) pour -1,5 M€ et ceux inscrits au chapitre 932 (masse salariale lycées) pour + 1,5 M€ sans conséquence sur le niveau global des crédits de paiement sur cette activité.

- Les entrées de personnel

Création de poste permanent :

Une poste, à temps complet, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Un poste de chargé.e de mission « Animation et Concertation Eau – Loi NOTRE » au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique.

Création de postes non permanents :

Des postes à temps complet, dans le cadre de contrats de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique), pour la durée du projet et en adéquation avec la disponibilité des financements obtenus et relevant de la catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Un poste de chargé.e de mission « Appui au grand événementiel sportif » à la Direction Education Jeunesse et Sports pour un contrat d'une durée de 12 mois ;

Suppression du poste non permanent suivant (contrat de projet) :

- Chargé.e de mission Formation Professionnelle - CFP à la Direction de la Formation Professionnelle catégorie A (Poste n°26278).

LE VOTE PAR FONCTION

Le vote de la décision modificative 2023 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 22.05.01) et tel qu'il est prévu par la M57.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP / AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 14 400 000 € :

- dont dépenses : 14 400 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 25 950 000 € en fonctionnement et – 11 550 000 € en investissement

Le virement entre sections s'établit à 11 550 000 €.

INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	
900 Services généraux	0,00	0,00	
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00	
901 Sécurité	0,00	0,00	
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	
904-4 RSA	0,00	0,00	
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	
906 Action économique	0,00	0,00	
907 Environnement	0,00	0,00	
908 Transports	0,00	0,00	
909 Fonction en réserve			
92 Opérations non ventilées	0,00	-11 550 000,00	
921 Taxes non affectées	0,00	0,00	
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00	
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	-11 550 000,00	
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00	
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00	
TOTAL	I 0,00	II	-11 550 000,00
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement		11 550 000,00	
TOTAL	III 0,00	IV	11 550 000,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926			11 550 000,00
001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 0,00	II + IV + VI + VII	0,00

FONCTIONNEMENT**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	11 200 000,00	4 250 000,00
930 Services généraux	-1 200 000,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign., form. professionnelle, apprent.	5 500 000,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	6 900 000,00	4 250 000,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	3 200 000,00	21 700 000,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	-2 200 000,00
942 Dotations et participations	0,00	3 900 000,00
943 Opérations financières	2 000 000,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	1 200 000,00	20 000 000,00
TOTAL	I 14 400 000,00	II 25 950 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	11 550 000,00	
TOTAL	III 11 550 000,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946	11 550 000,00
---	----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 25 950 000,00	II + IV + VI 25 950 000,00

Au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance par chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (créations et modifications) s'élèvent à 129 646 000 € dont 97 195 000 € en fonctionnement et 32 451 000 € en investissement.

Chap.	Libellé	BP + DM1 2023	CREATION OU MODIFICATION DM2	TOTAL APRES DM2
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
C D Opérations réelles	93 Opérations ventilées	375 847 948	97 195 000	473 042 948
	930 Services généraux	21 750 928	45 000	21 795 928
	930-5 Gestion des fonds européens	-33 673 620		-33 673 620
	932 Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	152 259 800	96 960 000	249 219 800
	933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	28 671 500	40 000	28 711 500
	934 Santé et action sociale	0		-
	935 Aménagement des territoires et habitat	4 147 000		4 147 000
	936 Action économique	47 307 340		47 307 340
	937 Environnement	335 000		335 000
	938 Transports	155 050 000	150 000	155 200 000
	939 Fonction en réserve	0		0
	15 000 000	0	15 000 000	
	952 Dépenses imprévues	15 000 000		15 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		390 847 948	97 195 000	488 042 948
SECTION D'INVESTISSEMENT				
C D Opérations réelles	90 Opérations ventilées	418 762 699	32 451 000	451 213 699
	900 Services généraux	8 890 000	200 000	9 090 000
	900-5 Gestion des fonds européens	42 720 369		42 720 369
	902 Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	181 998 000		181 998 000
	903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 730 000	100 000	9 830 000
	904 Santé et action sociale	0		-
	905 Aménagement des territoires et habitat	43 774 830		43 774 830
	906 Action économique	62 919 500		62 919 500
	907 Environnement	1 500 000		1 500 000
	908 Transports	67 230 000	32 151 000	99 381 000
	909 Fonction en réserve	0		0
	15 000 000	0	15 000 000	
	950 Dépenses imprévues	15 000 000		15 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		433 762 699	32 451 000	466 213 699

Les AP et AE créées et modifiées par fonction

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	35013005	31/12/2023	VIE	80 000,00	45 000,00
AP	2023	51071001	31/12/2023	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	400 000,00	200 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AE	2023	0573	31/12/2024	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOI		62 000 000,00
AE	2023	0574	31/12/2024	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE		4 750 000,00
AE	2023	2621	31/12/2024	PACTE AXE 2 VISAS PLUS PARCOURS VERS L EMPLOI		2 000 000,00
AE	2023	2831	31/12/2024	FLERAMALPHA		10 000 000,00
AE	2023	2838	31/12/2024	PACTE - AXE 2 - 26 -OFFRE DE FORMATION RENOUVELEE PSMJ		1 550 000,00
AE	2023	21023751	31/12/2023	ACTIONS EDUCATIVES	1 690 000,00	60 000,00
AE	2023	22033593	31/12/2023	ERASMUS APPRENTISSAGE	900 000,00	100 000,00
AE	2020	2825	31/12/2023	PACTE AXE 1 - 7 - NOUVEAUX MODES VAE 2020	625 000,00	100 000,00
AE	2022	0573	31/12/2023	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOI	72 000 000,00	1 000 000,00
AE	2023	1757	31/12/2023	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 100 000,00	100 000,00
AE	2020	0745	31/12/2025	GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2021 2025	2 600 000,00	200 000,00
AE	2023	0925	31/12/2023	REMUNERATIONS	45 000 000,00	11 000 000,00
AE	2023	26023403	31/12/2023	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS FORMATIONS SANITAIRES SOCIALE	45 600 000,00	2 400 000,00
AE	2023	26033010	31/12/2023	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	11 400 000,00	1 700 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2021	0006	31/12/2023	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL INV	480 000,00	100 000,00
AE	2023	42023392	31/12/2023	PARCOURS EAC	203 500,00	20 000,00
AE	2023	42063380	31/12/2023	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	96 900,00	20 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant DM2	Ajustement DM2 2023
AP	2023	34031026	31/12/2023	CPER 2023-2027 TOURS - CHINON APO REA PHASE 3		14 400 000,00
AP	2023	34081002	31/12/2023	CAPILLAIRES FRET CHATEAUROUX - BUZANCAIS		150 000,00
AP	2021	2879	31/12/2026	RENOVATION MI-VIE TER 2N NG	57 155 180,00	4 350 000,00
AP	2022	2889	31/12/2023	RENOVATION MI-VIE AGC	81 500 000,00	12 500 000,00
AP	2015	15304	31/12/2023	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	3 143 579,02	70 000,00
AP	2021	2870	31/12/2023	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	7 539 000,00	425 000,00
AP	2017	1480	31/12/2023	AMENAGEMENT BV GARE DE CHATEAUDUN	1 600 000,00	250 000,00
AP	2018	2228	31/12/2023	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES	281 116,00	6 000,00
AE	2019	2243	31/12/2023	FONCTIONNEMENT BILLETTE SCOLAIRE	2 820 000,00	150 000,00

Affectations votées dans le cadre de la DM2 2023

AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
ECONOMIE					
AE	2023-11023001	2023-135677	Financement Graine de boîte 2023	- 1 602	31/12/2023
AE	2023-11023001	2023-135674	Financement Graine de boîte 2023	1 602	31/12/2023
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
TOURISME					
AP	2022-1227	2022-134208	ABONDEMENT POUR FINANCER LES PROJETS DE TRAVAUX VELOCENTRE A VENIR	4 500 000	31/12/2024
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF					
AE	2023-21023751	2023-135577	ABONDEMENT POUR FINANCER L'ENSEMBLE DES PROJETS DU DISPOSITIF 100% MOBILITE	60 000,00	31/12/2024
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
APPRENTISSAGE					
AE	2023-22033593	2023-135800	FINANCEMENT DES PROJETS DEPOSES AU TITRE DES PROJETS DE MOBILITE DES APPRENTIS	100 000	31/12/2023
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE					
AE	2023-0574		FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE	4 750 000,00	31/12/2024
AE	2023-2621		FINANCEMENT DES VISAS PLUS PARCOURS VERS L'EMPLOI	2 000 000,00	31/12/2024
AE	2023-2831		FINANCEMENT DES FLERANALPHA	10 000 000,00	31/12/2024
AE	2023-2838		FINANCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE	1 550 000,00	31/12/2024
AE	2023-0573		FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI	62 000 000,00	31/12/2024
AE	2022-0573	2022-135490	ABONDEMENT POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI	1 000 000,00	31/12/2023
AE	2020-2825	2022-134281	ABONDEMENT POUR LE FINANCEMENT DES NOUVEAUX MODES VAE	100 000,00	31/12/2023
AE	2023-1757	2023-135921	ABONDEMENT POUR FINANCER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION : PROJET DE MOBILITE SOLIDAIRE	100 000,00	31/12/2023
AE	2020-2827	2023-136140	AUGMENTATION POUR FINALISER LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF EXISTANT TRANS-FORMATION	1 837 926,37	31/12/2023
AE	2023-0925	2023-135930	ABONDEMENT REMUNERATION	11 000 000,00	31/12/2023
AE	2020-0745	2021-129611	ABONDEMENT GESTION DES FRAIS DE REMUNERATION DES BENEFICIAIRES 2021-2025	200 000,00	31/12/2023
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES					
AE	2023-26023403	2023-135662	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	2 400 000	31/12/2023
AE	2023-26033010	2023-135687 2023-135689	ABONDEMENT POUR COUVRIR LA 1ERE ETAPE DE LA REFORME ENGAGEE PAR L'ETAT	1 700 000	31/12/2023
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
AP	2021-2879	2021-130329	RENOVATION MI-VIE TER 2N NG prise en compte de l'augmentation de l'indexation	4 350 000	31/12/2024
AP	2022-2889	2022-134338	RENOVATION MI-VIE AGC: légère modification de l'opération et prise en compte de l'augmentation de l'indexation	12 500 000	31/12/2024
AP	2021-2870	2021-132089	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	425 000	31/12/2024
AP	2015-15304	2017-112291	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	70 000	31/12/2024
AP	2017-1480	2022-134928	AMENAGEMENT BV GARE DE CHATEAUDUN	250 000	31/12/2024
AP	2018-2228	2019-124410	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES	6 000	31/12/2023
AP	2023-34031026		CPER 2023-2027 TOURS - CHINON APO REA PHASE 3	14 400 000	31/12/2023
AP	2023-34081002		CAPILLAIRES FRET TOURY-JANVILLE	150 000	31/12/2023
AE	2019-2243	2017-11229	FONCTIONNEMENT BILLETIQUE SCOLAIRE	150 000	31/12/2023
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE					
AE	2023-35013005	2023-135784	VIE : pour l'arrivée d'un nouveau contrat et prise en compte de la hausse des indemnités	45 000	31/12/2023
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL					
AE	2023-42023392	2023-135891	PARCOURS EAC (Education Artistique et Culturel de l'élève)	20 000	31/12/2023
AP	2021-0006		OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL INVESTISSEMENT	100 000	31/12/2023
AE	2023-42063380	2023-135926	SOUTIEN CINEMAS INDEPENDANTS	20 000	31/12/2023
AP / AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
MOYENS GENERAUX					
AP	2023-51071001	2023-135660	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	200 000	31/12/2023

Modification des dates limites d'affectation pour les AP / AE

ECONOMIE - EMPLOI					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
906	2022	1227	VELOCENTRE - TRAVAUX	31/12/2023	31/12/2026
EDUCATION - FORMATION					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
902	2022	1214	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	31/12/2022	31/12/2023
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
908	2015	15304	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	31/12/2020	31/12/2023
908	2017	1480	AMENAGEMENT BV GARE DE CHATEAUDUN	31/12/2022	31/12/2023

Modification des dates limites d'engagement pour les AP / AE

Chapitre	AP-AE concernée	N° d'affectation concernée	Libellé affectation	Montant de l'affectation	Date initiale de fin d'engagement	<u>Nouvelle date de fin d'engagement proposée</u>
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES						
908	2022-2860	2022-134307	ACHAT DE 5 NOUVELLES RAMES REGIO2N PCLM	94 000 000,00	31/12/2022	31/12/2024
905	2021-2344	2022-134071	DÉPLOIEMENT TRÈS HAUT DÉBIT DANS LE LOIRET	72 740,00	31/12/2022	31/12/2023

LES DISPOSITIONS DIVERSES

Remises gracieuses

La remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Région et son débiteur en éteignant la créance. La remise gracieuse libère la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant de 1 635 € :

Nature créance	Montant	Nombre de dossier
Aide au permis de conduire	1 635,00 €	3
Total général	1 635,00 €	3

Modifications des emplois

Il est décidé de :

- créer un poste permanent suivant :

Un poste de chargé.e de mission «Animation et Concertation Eau – Loi NOTRE » au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique.

- créer les postes non permanents suivants :

Des postes à temps complet, dans le cadre de contrats de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique), pour la durée du projet et en adéquation avec la disponibilité des financements obtenus et relevant de la catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

Un poste de chargé.e de mission « Appui au grand événementiel sportif » à la Direction Education Jeunesse et Sports pour un contrat d'une durée de 12 mois ;

Un poste de chargé.e de mission Cartographie – Transports à la Direction des Transports et de la Mobilité Durable pour un contrat d'une durée de 18 mois.

- supprimer le poste non permanent suivant (contrat de projet) :

Chargé.e de mission Formation Professionnelle - CFP à la Direction de la Formation Professionnelle catégorie A (Poste n°26278).

- adopter le tableau des emplois joint en annexe.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, des règles concernant la gestion pluriannuelle ont été adoptées. Elles concernent les modalités de péremption des AP/AE.

Clôtures des AP/AE

Les AP/AE suivantes sont clôturées :

- tous les mandatements liés aux opérations concernées étant achevés. Le montant affecté peut alors être ramené au montant mandaté ;
- l'opération n'a pas débuté dans les délais prévus par l'enveloppe. Elle peut être réouverte en cas de besoin sur l'exercice suivant.

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE				
AP	2015-15211	CPIER AXE 2 ZONES HUMIDES CEN 2015-2020	1 292 767,37	-1 935,00
AE	2019-1392	INTERREG ENERGIE	215 000,00	-124 137,86
AE	2022-1679	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00	-4 101,50
AE	2021-2938	SCHEMA REGION AVITAILLEMENT MULTIENERGIE	100 000,00	-14 870,00
AE	2020-2420	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES MATERIAUX BIOSOURCES FONCT	100 000,00	-41 147,40
AP	2012-7302	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	293 457,57	-1 006,44
AP	2014-14200	CAR - ENERGIES RENOUVELABLES	818 131,47	-100 000,00
AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE				
AE	2019-2553	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	259 403,57	0,00
AE	2022-3661	AIDES REFUGIES UKRAINIENS DPS DEP IMPREVUES	200 000,00	-30 734,00
AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
MOYENS GENERAUX				
AE	2022-2523	MAINTENANCE DU SI ENVIRONNEMENT	10 000,00	-10 000,00
AE	2022-1653	NETTOYAGE	300 000,00	-293 019,90
AE	2022-2316	FONCTIONNEMENT DU SI EDUCATION ET PATRIMOINE	140 000,00	-116 660,00
AE	2022-2318	FONCTIONNEMENT DU SI APPRENTISSAGE	30 000,00	-8 430,00
AE	2022-2496	FONCTIONNEMENT DU SI TRANSPORTS	250 000,00	-29 111,04
AP	2022-2194	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICA	15 000,00	-8 567,06
AP	2022-2195	CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVIALITE	100 000,00	-98 119,84
AP	2022-2197	SI CULTURE	30 000,00	-1 453,08
AP	2022-2310	SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	75 000,00	-65 466,53
AP	2022-2322	SI ECONOMIE	200 000,00	-108 717,80
AP	2022-2323	SI ENVIRONNEMENT	150 000,00	-150 000,00

Caducité des AP/AE

La date de caducité des AP/AE suivantes étant dépassée, le montant des enveloppes est ramené au montant affecté. Les opérations de mandatements continuent à s'exécuter.

AP/AE	N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellé	Montant voté	Montant diminution
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES					
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE					
AE	2022-1689	31/12/2022	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	500 000,00	-124 175,15
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE					
AP	2015-28218	31/12/2022	CG 28 VOLET ENERGIE 2015-2020	1 362 000,00	-71 994,00
AP	2015-36217	31/12/2022	CG 36 VOLET ENERGIE 2015-2020	2 088 000,00	-89 700,00
AP	2020-2410	31/12/2021	ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS INVEST	300 000,00	-222 746,00

Tableau des emplois et des effectifs au 01/09/2023

Poste Permanent/Non permanent	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emploi	Filière statutaire	Effectifs budgétés	Effectifs pourvus
Emploi de direction	Catégorie A	Directeurs généraux de services départements ou régions (et adjoints)	Emplois fonctionnels	6	6
Total Emploi de direction				6	6
Permanent	Catégorie A	Administrateurs territoriaux	Administrative	3	3
Permanent	Catégorie A	Attachés territoriaux	Administrative	371	357,6
Permanent	Catégorie A	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Culturelle	1	1
Permanent	Catégorie A	Bibliothécaires territoriaux	Culturelle	1	1
Permanent	Catégorie A	Conservateurs territoriaux du patrimoine	Culturelle	1	1
Permanent	Catégorie A	Directeurs généraux de services départements ou régions (et adjoints)	Emplois fonctionnels	5	5
Permanent	Catégorie A	Ingénieurs en chef territoriaux	Technique	14	14
Permanent	Catégorie A	Ingénieurs territoriaux	Technique	93	90,8
Permanent	Catégorie A	Psychologues territoriaux	México-Sociale	1	1
Permanent	Catégorie B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Culturelle	2	2
Permanent	Catégorie B	Rédacteurs territoriaux	Administrative	157	152,5
Permanent	Catégorie B	Techniciens territoriaux	Technique	55	54,7
Permanent	Catégorie C	Adjoints administratifs territoriaux	Administrative	163	156
Permanent	Catégorie C	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Technique	2238	2205,85
Permanent	Catégorie C	Adjoints techniques territoriaux	Technique	15	15
Permanent	Catégorie C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Culturelle	2	2
Permanent	Catégorie C	Agents de maîtrise territoriaux	Technique	197	196,4
Total Permanent				3319	3258,85
Non permanent	Catégorie A	Administrateurs territoriaux	Administrative	2	
Non permanent	Catégorie A	Attachés territoriaux	Administrative	33	16
Non permanent	Catégorie A	Ingénieurs territoriaux	Technique	2	2
Non permanent	Catégorie B	Rédacteurs territoriaux	Administrative	9	2
Non permanent	Catégorie C	Adjoints administratifs territoriaux	Administrative	2	
Total Non permanent				48	20
Contractuel Occasionnel	Catégorie A	Attachés territoriaux	Administrative	4	4
Contractuel Occasionnel	Catégorie B	Rédacteurs territoriaux	Administrative	9	4
Contractuel Occasionnel	Catégorie C	Adjoints administratifs territoriaux	Administrative	1	1
Contractuel Occasionnel	Catégorie C	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Technique	28	1
Contractuel Occasionnel	Toutes catégories	Tous cadres d'emplois	Toutes filières	98	
Total Contractuel Occasionnel				140	10
Saisonnier	Catégorie C	Adjoints administratifs territoriaux	Administrative	4	
Saisonnier	Vacants			96	1
Total Saisonnier				100	1
Saisonnier 16H	Vacants			60	
Total Saisonnier 16H				60	
Total général				3673	3295,85